

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 3 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°03.03.2020-59

DEVELOPPEMENT DURABLE - RSO

OBJET – Arrêt du PCAET

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 45
Représentés : 2
Votants : 47

Date de la convocation :

13 février 2020

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

L'an deux mille vingt, le trois mars à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle La Villa – Espace Bellevue à GETIGNE, sous la présidence de Mme Nelly SORIN.

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Danielle PICAUD
BOUSSAY	M. Sébastien CHAMBRAGNE, Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHATEAU-THEBAUD	M. Jean-Paul LOYER, M. Alain BLAISE, Mme Jacqueline LEVESQUE
CLISSON	M. Xavier BONNET, M. Antoine CATANANTI, Mme Laurence LUNEAU, M. Franck NICOLON, M. Benoist PAYEN, Mme Alexia PIROIS
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE, M. Michel PICHERIT
GORGES	M. Claude CESBRON, M. Didier MEYER, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	Mme Marcelle CHAPEAU, M. Fabien DECOURT, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Josette SCOUARNEC
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Jean-Pierre BOUILLANT, M. Jean-Claude DOLLET, Mme Agnès PARAGOT, M. Vincent MAGRE
LA PLANCHE	M. Jean-Paul RICHARD, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, Mme Stéphanie SOURISSEAU, M. Pascal BROCHARD
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU, Mme Marie-Jeanne CAILLE
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Joël BASQUIN, Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Martine LEGEAI, M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Patrick PICARD
VEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Daniel BONNET, Mme Armelle ROYER, M. Christian JABIER

Absents excusés et représentés :

BOUSSAY	M. Gérard ESNAULT qui a donné procuration à Sébastien Chambragne
REMOUILLE	Mme Sonia BLANCHET qui a donné procuration à Jérôme Letourneau

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Philippe JUVIN
GORGES	M. Patrice LECHAPPE

Délibération n °03.03.2020-59**DEVELOPPEMENT DURABLE - RSO****OBJET – Arrêt du PCAET**

Rapporteur : M. Benoît COUTEAU, Vice-président délégué au Développement durable - RSO

EXPOSE DES MOTIFS

La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoire.

Par délibération en date du 22 janvier 2019, le conseil communautaire de Clisson Sèvre Maine Agglo a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

L'élaboration du PCAET a été lancée au premier semestre 2019. La lutte contre le changement climatique étant une affaire de tous, ce document a été co-construit avec les acteurs du territoire. Les partenaires ont été associés au sein d'un comité de suivi qui s'est réuni à chacune des étapes : présentation du diagnostic, définition des enjeux, construction de la stratégie et définition du plan d'actions. Deux temps de concertation ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire ont été organisés pour partager le diagnostic et définir les enjeux et le plan d'actions.

L'ambition du PCAET a été validée à l'unanimité en conseil communautaire le 26 novembre 2019, confirmant la volonté du territoire de contribuer aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et des émissions de polluants atmosphériques.

Le Plan Global de déplacements, validé par le conseil communautaire le 28 janvier 2020, répond également à l'engagement de Clisson Sèvre Maine Agglo de lutte contre le changement climatique. Il a été intégré dans l'axe stratégique « se déplacer sobrement sur le territoire » du PCAET.

Le Programme Local de l'Habitat, validé en conseil communautaire du 17 décembre 2019 a également été pris en considération. Des liens existent avec certaines fiches actions du PCAET portant sur l'habitat.

Le Plan Climat se structure autour de différents documents :

- le diagnostic
- la stratégie du territoire présentant les enjeux, les orientations et les objectifs du territoire
- le programme d'actions
- l'évaluation environnementale
- le livre blanc de la concertation
- l'état initial de l'environnement

Une note de présentation est jointe à la présente proposition de délibération.

Les étapes à venir :

- le PCAET tel qu'arrêté, sera transmis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la Région des Pays de la Loire qui dispose de trois mois pour rendre son avis. Il sera également transmis à Monsieur le Préfet de la Région des Pays de la Loire et à Madame la Présidente de la Région des Pays de la Loire lesquels auront deux mois pour répondre.
- le projet de PCAET ainsi que les avis reçus seront mis à disposition du public par voie numérique sur une période d'au moins 30 jours.
- le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour prendre en compte les différentes remarques émises, sera soumis au conseil communautaire pour approbation (envisagé à l'automne 2020).

DELIBERATION

VU le code des collectivités territoriales, et notamment l'article L2224-34,

VU les lois Grenelle 2 (Loi n°2010 du juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement puis la loi NOTRe (Loi n°2015-991 du 7 août 2015),

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existant au 1^{er} janvier 2017, sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial et doivent l'adopter avant le 31 décembre 2018.

VU l'article R229-53 du Code de l'Environnement qui prévoit que l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat air énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation,

VU la délibération du conseil communautaire du 22 janvier 2019 engageant l'élaboration du PCAET,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2019 prenant acte des enjeux Climat Air Energie identifiés lors de la phase de diagnostic du territoire ; des premières orientations stratégiques et des prochaines étapes de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis du comité de pilotage élargi (élus de la commission Développement durable - RSO et vice-présidents) en date du 22 janvier 2020 et du 19 février 2020,

Le Conseil des Vice-présidents saisi en date des 4 et 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

ARRETE le Plan Climat Air Energie Territorial de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

MANDATE Madame la Présidente, ou son représentant, pour solliciter l'autorité environnementale pour avis avant consultation publique, et avis du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional.

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



La Présidente,

Nelly SORIN

Plan Climat Clisson Sèvre Maine Agglo

Note de présentation

Le PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air, accroître la séquestration carbone et anticiper les effets du changement climatique. Il concerne l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, associations, habitants,...

Le PCAET constitue une réelle opportunité pour le territoire de réduire sa facture énergétique, de développer l'économie locale, d'améliorer la qualité de l'air et du cadre de vie et de s'adapter au changement climatique.

Le PCAET se structure autour de différents documents :

- le diagnostic
- la stratégie du territoire présentant les enjeux, les orientations et les objectifs du territoire
- le programme d'actions
- l'évaluation environnementale
- le livre blanc de la concertation
- l'état initial de l'environnement

C'est un programme d'actions pour une période de 6 années qui s'articule avec les autres outils de planifications, dont le Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Vignoble Nantais, et d'autres politiques publiques comme le Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo (validé le 28 janvier 2020) et le Programme Local de l'Habitat (validé le XXXX). Une évaluation à mi-parcours après 3 ans sera réalisée pour vérifier l'état d'avancement, réorienter certaines actions, proposer de nouvelles actions.

L'élaboration du PCAET a été lancée au premier semestre 2019. La lutte contre le changement climatique étant une affaire de tous, ce document a été co-construit avec les acteurs du territoire. Les partenaires ont été associés au sein d'un comité de suivi qui s'est réuni à chacune des étapes : présentation du diagnostic, définition des enjeux, construction de la stratégie et définition du plan d'actions. Deux temps de concertation ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire ont été organisés pour partager le diagnostic et définir les enjeux et le plan d'actions.

Le diagnostic

La consommation d'énergie du territoire est de 1 363 GWh. Le transport et le résidentiel sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie sur le territoire : 32% pour le secteur des transports (441 GWh) et 27% pour le résidentiel (369 GWh). Le troisième secteur est l'industrie avec 23% de la consommation.

Les deux secteurs les plus contributeurs en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sont l'agriculture (32%) et le transport (31%). Plus des deux tiers des émissions de GES sont d'origine énergétique : il est donc crucial de réduire la consommation d'énergie de tous les secteurs.

La faible production d'énergie renouvelable (11% des consommations) rend le territoire très dépendant énergétiquement et lui impose une facture énergétique importante des différentes énergies importées. Cette facture est estimée à 124 millions d'euros.

Le potentiel total de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire de Clisson, Sèvre et Maine Agglo pour les filières étudiées s'élève à 1 215 GWh (hors biocarburants) et se compose à 91% des énergies renouvelables suivantes :

- 60% de solaire photovoltaïque dont :
 - o 80% de centrales hors bâtiments essentiellement composées de centrales au sol et d'ombrières parkings
 - o 20% de photovoltaïque sur toitures
- 13% d'éolien
- 9% de bois énergie
- 9% de géothermie

Le biogaz, le solaire thermique et l'aérothermie ne représentent qu'une part réduite du potentiel estimé puisque ces quatre filières ne représentent que 9% du potentiel total estimé.

La qualité de l'air est plutôt préservée au regard des polluants étudiés dans le cadre d'un PCAET. Au vu des spécificités du territoire, une attention a été portée sur le radon, les produits phytosanitaires et les pollens. L'enjeu sur la qualité de l'air porte sur les particules fines et l'ozone.

En termes de vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique, plusieurs thématiques ont été identifiées comme à enjeu : l'eau, la biodiversité, l'agriculture et la santé des habitants.

La séquestration du carbone s'inscrit en complémentarité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il faudra travailler sur les leviers d'action permettant d'augmenter la séquestration du carbone sur le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo.

La stratégie

Pour rappel, la loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV, 2015) fixe les objectifs nationaux suivants :

- les émissions de Gaz à effet de serre (objectifs fixés par rapport à 1990) :
 - Réduction de 40 % des émissions de GES en 2030
 - Division par 4 en 2050 (objectif dit « Facteur 4 », équivalent à une réduction de 75 %
- La consommation d'énergie (objectifs fixés par rapport à 2012) :
 - réduction de 30 % à l'horizon 2030 de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles,
 - réduction de 50 % de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 en visant un objectif intermédiaire de - 20 % à l'horizon 2030
- La production d'énergies renouvelables (EnR) avec une part dans la consommation finale brute à l'horizon 2030 :
 - de 23 % à l'horizon 2020
 - de 32 % à l'horizon 2030

La volonté politique, au travers du PCAET, est de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et d'émissions de polluants atmosphériques

La stratégie du territoire s'articule autour de 7 axes.

Axe 1, Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire

Cet axe stratégique porte sur les modalités de gouvernance, de suivi et d'animation du PCAET

Axe 2, Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité.

Il s'agit de mobiliser l'intégralité du potentiel du patrimoine public sur la diminution de la consommation et la production d'énergies renouvelables ainsi que dans tous les domaines de compétence des collectivités.

Axe 3, Se déplacer sobrement sur le territoire

La mobilité constitue un enjeu majeur sur le territoire. Le Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo, validé le 28 janvier 2020 a été intégré dans la stratégie du PCAET. L'accent est mis sur les modes actifs et les alternatives à la voiture individuelle.

Axe 4, Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Au vu du diagnostic, la performance énergétique est un élément crucial pour atteindre les objectifs.

Axe 5, Développer le potentiel énergétique renouvelable

L'atteinte des objectifs en termes de réduction des consommations est ambitieuse. Le potentiel de développement des énergies renouvelables est important et constitue un élément essentiel dans l'atteinte de ces objectifs.

Axe 6, Développer et soutenir une économie locale et durable

Le changement de pratique agricole est un enjeu majeur, il doit s'accompagner également d'un changement dans les modes de consommation. La transition est également l'opportunité de développer une économie locale plus durable. Le territoire est riche d'un tissu d'acteurs dans l'économie sociale et solidaire sur lequel on peut s'appuyer.

Axe 7, Atténuer la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique

Le territoire fait d'ores et déjà confronté aux aléas du changement climatique et doit s'adapter. Les enjeux prioritaires identifiés sont la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et la préservation de la biodiversité.

Le plan d'actions

Pour répondre aux enjeux identifiés et aux objectifs visés, le programme d'actions a été co-construit avec de nombreux acteurs du territoire : les partenaires ont été mobilisés au sein du comité de suivi et un temps de concertation a permis à l'ensemble des acteurs de pouvoir contribuer à la définition de ce plan d'actions.

Le plan d'actions s'organise autour des 7 axes stratégiques comme suit :

Axe 1, Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire

Objectif 1 : Assurer la gouvernance du PCAET

1. Piloter et évaluer le PCAET
2. Former les élus, les agents et les acteurs du territoire

Objectif 2 : Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs autour des engagements de l'Agglo

1. Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire

Axe 2, Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité.

Objectif 1 : améliorer la performance des bâtiments et de l'éclairage publics

1. Accompagner les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments
2. Accompagner les projets de construction pour atteindre des objectifs de performance de "très basse consommation "ou « passif »
3. Assurer le suivi des consommations d'énergie et d'eau
4. Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public
5. Valoriser les dépenses de la maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)

Objectif 2 : développer le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments publics

1. Systématiser la promotion et l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments publics
2. Intégrer dans la commande publique le recours à l'achat d'énergies renouvelables (biogaz, électricité verte)

Objectif 3 : améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics

1. Former les élus et les agents aux enjeux de la qualité de l'air intérieur

Objectif 4 : Réduire l'impact des déplacements des collectivités

1. Optimiser les déplacements des agents des collectivités
2. Former les agents à l'éco-conduite
3. Favoriser le recours aux alternatives à la voiture individuelle par les agents
4. Favoriser l'autopartage des véhicules de la flotte des collectivités
5. Faire évoluer la flotte de véhicules des collectivités vers des carburants à faible impact
6. Étudier l'impact de la collecte des déchets ménagers

Objectif 5 Développer une démarche d'achats publics durables

1. Intégrer des critères de développement durable dans les marchés publics

Objectif 6, Préserver la ressource en eau et la biodiversité

1. Diminuer l'impact sur la ressource en eau
2. Prendre en compte les impacts environnementaux des projets publics
3. Zéro artificialisation nette des sols pour les projets portés par l'agglomération
4. Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la biodiversité

Objectif 7 promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités

1. Optimiser les usages informatiques et des outils de télécommunications
2. Développer la prévention et le tri des déchets

Axe 3, Se déplacer sobrement sur le territoire

Objectif 1: Donner leur place aux modes actifs dans les déplacements quotidiens (PGD)

1. Porter et renforcer la politique en faveur des modes actifs
2. Définir une politique partagée sur l'aménagement de la voirie et des espaces publics
3. Intégrer la proximité dans la planification du territoire

Objectif 2 Mailler le territoire dans une logique d'alternatives à la voiture individuelle (PGD)

1. Faire évoluer l'offre de transports collectifs
2. Réinterroger les fonctions du réseau routier

Objectif 3 accompagner les habitants dans leur(s) mobilité(s) (PGD)

1. Elaborer un plan de communication
2. Mobiliser des relais pour accompagner la mobilité des habitants
3. Se servir des outils numériques pour informer et faire évoluer les pratiques

objectif 4, Développer une mobilité décarbonée

1. Faire évoluer le parc de véhicules vers des carburants alternatifs
2. Développer les espaces de travail partagé

objectif 5 structurer la gouvernance (PGD)

1. Se donner les moyens de suivre, animer et mettre en œuvre le PGD
2. Animer la politique de mobilité du territoire auprès des différents acteurs

Axe 4, Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Objectif 1 : accompagner la rénovation de l'habitat

1. Déployer une plateforme territoriale de la rénovation énergétique
2. Accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leur logement
3. Inciter à la réalisation d'audit énergétique à destination des particuliers
4. Accompagner les projets de construction et de rénovation pour atteindre des objectifs de performance « très basse consommation » ou « passif »
5. Inciter et soutenir les particuliers dans l'acquisition d'un système de chauffage moins émetteur
6. Valoriser les actions de dépenses de la maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)

Objectif 2 Encourager l'éco-construction

1. Encourager l'utilisation de matériaux bio-sourcés pour les nouvelles constructions (entreprises et habitat)
2. Réviser les PLU pour intégrer des obligations en lien avec la maîtrise de la dépense énergétique

Objectif 3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments tertiaires et industriels

1. Créer une mission de conseils en énergie partagé auprès des entreprises du territoire

Axe 5, Développer le potentiel énergétique renouvelable

objectif 1 : Améliorer la connaissance du potentiel du territoire

1. Réaliser une étude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire
2. Création d'un comité technique pour la production d'ENR sur le territoire

objectif 2 Favoriser le développement de la production et de la consommation des énergies renouvelables

1. Accompagner tous les projets de rénovation et de construction pour intégrer des énergies renouvelables (solaire, géothermie,)
2. Développer l'utilisation de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique)
3. Accompagner la filière agricole pour le développement de projets de méthanisation.
4. Favoriser le développement de l'énergie éolienne
5. Développer l'énergie hydraulique
6. Développer le stockage des énergies renouvelables

Axe 6, Développer et soutenir une économie locale et durable

objectif 1 : accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation durable

1. Définir un projet alimentaire de territoire
2. Accompagner le changement de pratiques agricoles

objectif 2 : développer une économie circulaire

1. Développer l'économie circulaire entre les entreprises
2. Créer un réseau local dans l'économie sociale et solidaire
3. Développer le réemploi
4. Poursuivre les actions de réduction des déchets

Axe 7, Atténuer la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique

Objectif 1 : Préserver la ressource en eau

1. Mettre en place une politique globale de gestion de la quantité d'eau
2. Encourager la récupération d'eau par les habitants
3. Favoriser l'infiltration de l'eau

Objectif 2: Préserver la biodiversité et développer la séquestration carbone

1. Développer l'agro-foresterie et la plantation de haies
2. Définir des zones de protection complémentaires
3. Communiquer et sensibiliser les habitants sur les actions de maintien de la biodiversité
4. Développer l'éco-pâturage pour nettoyer les zones en friche

L'évaluation environnementale

Le PCAET a fait l'objet d'une évaluation environnementale et stratégique (ESS). Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par Clisson Sèvre et Maine Agglo dans le cadre de son PCAET.



La Présidente,

Nelly Sorin
Nelly SORIN